

## Comment cela fonctionne-t-il ?

### Comment nous arrivent nos colis ?

Le poisson est débarqué à l'Île d'Yeu par chaque équipage, et acheté par le mareyeur **Yeu Marée**, coopérative des pêcheurs de l'Île d'Yeu, qui détermine la composition des colis et en assure le conditionnement.

Les caisses, réfrigérées, sont acheminées sur le continent par le bateau (compagnie Yeu-continent) puis transportées dans un **camion frigorifique** (par le GIE) jusqu'aux différents lieux de distribution.

En Loire Atlantique et Vendée, il existe **16 lieux de distribution principaux** alimentés une fois par mois par l'un des deux camions du GIE, selon un calendrier fixé pour l'année (dates différentes pour chaque lieu). Certains lieux de distribution sont doublés par des lieux secondaires (correspondant à un arrêt intermédiaire du camion).

Il existe également 2 lieux en Maine et Loire.

Chaque lieu dessert une ou plusieurs AMAP selon des modalités propres à chacune.



Le Marial

### Quel est le contenu des colis ?

Les colis sont composés de poissons d'espèces variées, **selon la pêche du moment**.

On y trouvera ainsi, selon la saison, sole, plie, dorade, maquereau, rouget, merlu, merlan, lieu, voire thon ou lotte...

Le poids du colis varie (selon les espèces notamment) **entre 2,5 et 3,5 kg** (poisson entier). Selon les cas, les poissons peuvent livrés non vidés (poissons fragiles), vidés ou même préparés en filets.

Pour chaque AMAP, le **contrat est signé avec un seul des 4 pêcheurs** représentant le GIE. Cette organisation des pêcheurs en GIE assure une réelle **mutualisation entre les quatre bateaux** permettant la continuité des livraisons et surtout la diversité des espèces dans les colis.

### Peut-on prendre un colis à plusieurs ?

La taille et le contenu des colis est unique, mais il est bien sûr possible de les commander à plusieurs.

### Quel est le coût du colis ?

Pour 2017-2018, le coût du colis est de **34€** (soit environ 11€ le kg).

Les distributions ont lieu de septembre ou d'octobre (selon les AMAP) à juin, soit **9 ou 10 distributions pour une saison**, ce qui revient, pour une année complète à 306€ ou 340€ auxquels peut s'ajouter, dans la moitié environ des AMAP, une participation de 1€ par contrat pour contribuer au financement du système informatique permettant de simplifier les procédures administratives.

Il est possible de prendre plusieurs colis par contrat.



Le Petit Gaël II et le Bad Boy

### Avec qui est passé le contrat ?

Comme pour toutes les AMAP, chaque AMAPIEN passe un contrat avec un "producteur", c'est à dire l'un des 4 patrons-pêcheurs engagés dans les AMAP :

#### 4 bateaux engagés dans l'AMAP

- Le Gulf-Stream (12m) :
  - Ludo Orsonneau et 3 marins
- Le Marial (20m) :
  - Alain Voisin et 7 marins
- Le Petit Gaël II (18m) :
  - Eric Tareau et 6 marins
- Le Bad Boy (13m) :
  - Sébastien Arnaud et 3 marins

Les pêcheurs sont organisés dans le cadre d'un GIE (Groupement d'Intérêt Economique)

Mais les 4 patrons-pêcheurs engagés aujourd'hui et organisés dans le cadre du GIE sont de fait solidaires pour assurer la continuité et la qualité des livraisons.

Diverses modalités de rencontres entre Amapiens et pêcheurs sont proposées à l'Île d'Yeu ou dans la région nantaise. Ces rencontres sont particulièrement riches pour comprendre la réalité des métiers liés à la pêche..

### Quand peut-on s'inscrire ?

L'inscription est en règle générale effectuée en entre juin et septembre pour une année, c'est à dire pour 9 ou 10 distributions (septembre ou octobre à juin).

**Il est toutefois possible à ceux qui le souhaitent de nous rejoindre en cours de saison pour les distributions restantes.**



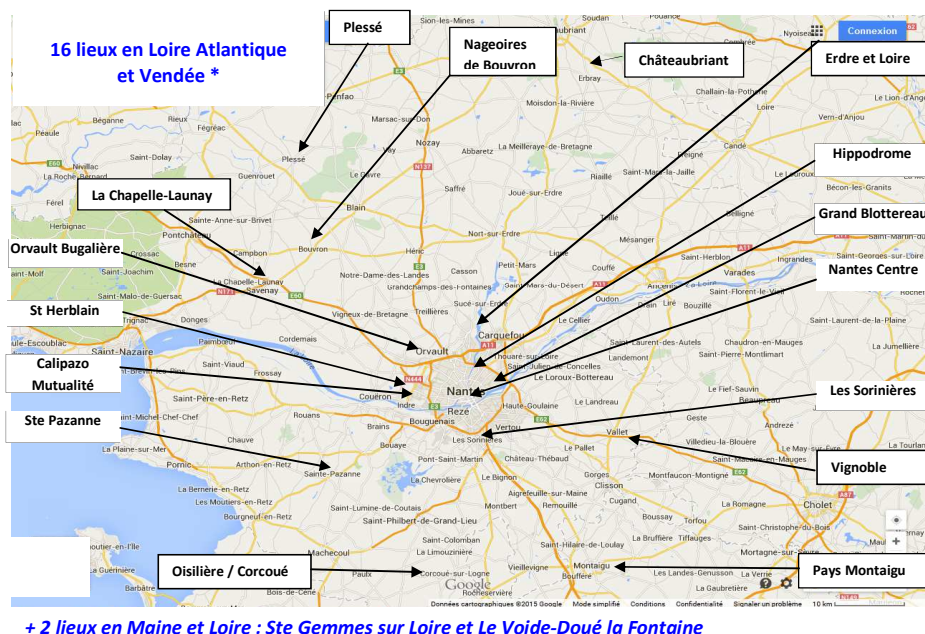
Le Gulf Stream

### Comment s'inscrire ?

Prendre contact avec le coordonnateur ou la coordinatrice de l'AMAP que vous souhaitez rejoindre (voir coordonnées sur le site AMAP 44).

Il (elle) pourra vous donner des informations complémentaires sur l'AMAP et la marche à suivre pour l'inscription (laisser vos coordonnées téléphoniques pour qu'il ou elle puisse vous rappeler).

## Où sont les lieux de distribution des AMAP poissons ?



## Les AMAP en Loire Atlantique

Les AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) sont destinées à favoriser l'agriculture paysanne et biologique qui a du mal à subsister face à l'agro-industrie. Le principe est de créer un lien direct entre producteurs et consommateurs, qui s'engagent à acheter la production de celui-ci à un prix équitable et en payant d'avance. Le réseau des AMAP sur le département de Loire Atlantique est très dense (plus de 120 lieux d'AMAP). Sur chaque lieu d'AMAP, plusieurs producteurs bio et locaux proposent leur contrat AMAP. Chaque lieu est autonome et indépendant.

On constate aujourd'hui une multiplication de dispositifs et de réseaux proposant de la vente directe. Mais l'AMAP est sans conteste la forme la plus aboutie d'un circuit court sans intermédiaire et une vente sans frais de prestation de service pour distribuer les produits. Elle permet la valorisation la plus rémunératrice des produits avec un soutien du producteur qui peut vivre avant tout de sa production sans dépendre des prestataires de service et des intermédiaires commerciaux. Par son engagement l'amapien assure un revenu décent et constant aux producteurs.

La fonctionnalité des AMAP repose sur le bénévolat, tant pour leur coordination que pour la distribution des produits (à laquelle les amapiens sont appelés à participer).

Pour toute information sur le réseau AMAP en Loire Atlantique et sur les contacts les plus proches de chez vous, vous pouvez consulter :

le site [www.amap44.org](http://www.amap44.org)



Novembre 2017



Expérimentées en 2010-2011 en Loire-Atlantique suite à une initiative du Maire et de pêcheurs de l'Île d'Yeu (las de voir les prix d'achat de leur pêche monter à l'étal sans en bénéficier directement), les AMAP Poissons ont connu un développement important. Aujourd'hui ce sont 18 lieux de distribution en Loire Atlantique, Maine et Loire et Vendée qui ont été mis en place pour plus de 2400 familles.

Leur impact sur l'économie de l'île n'est pas négligeable : 4 bateaux (environ 20 marins) sont concernés, pour 70 tonnes de poissons distribuées aux Amaps en 2016-2017, soit l'équivalent de la pêche annuelle moyenne d'un gros bateau (15 à 25% de la pêche pour chacun des 4 bateaux concernés, selon la taille du bateau).

### Une CHARTE,

pour une pêche de qualité, respectueuse de la ressource, de l'environnement, et des conditions de travail .

(charte consultable sur le site AMAP 44)

La marge supplémentaire réalisée par le GIE\* (après le circuit en criée) grâce à cette vente directe aux AMAP, est répartie à égalité entre les membres de l'équipage. Cette "distribution" représente une prime conséquente pour chaque marin et cet avantage contribue à la valorisation du métier et donc à la stabilité des équipages, les patrons-pêcheurs étant de fait confrontés à de fortes difficultés de recrutement de jeunes.

Les AMAP participent par ailleurs au maintien de l'activité de la coopérative Yeu-Marée, et de la criée elle-même. En effet considérant habituellement qu'un emploi de marin induit 3 emplois à terre (préparation des filets, mareyage, transformation, commerce, transport, gestion...), on peut estimer que l'activité liée aux amapiens mobilise un total de 15 à 20 emplois.

\*Groupement d'Intérêt Economique, regroupant les 4 pêcheurs